

**ASSEMBLEE NATIONALE**13 janvier 2006

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 206

présenté par  
M. Hamel-----  
**ARTICLE 2**

Dans la première phrase de l'alinéa 4 de cet article, après les mots : « les résultats de l'application », substituer au mot :

« du »

les mots :

« de ce ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.